

## ADHESION SYNDIC NON PROFESSIONNEL

### L'adhésion annuelle à l'ACC Sud-Ouest vous permet de bénéficier :

- > De réponses personnalisées à des questions juridiques, techniques et administratives relatives à la copropriété,
- > D'informations sur les nouvelles dispositions relatives à l'évolution des textes constituant le statut de la copropriété,
- > D'accéder aux prestations complémentaires et spécifiques à la copropriété (sur devis),
- > De participer à des ateliers (en visioconférence et/ou en présentiel) sur les thèmes de la copropriété,
- ➤ D'accéder au site de l'ACC Sud-Ouest incluant l'ensemble de nos ressources,
- > D'être assuré en RESPONSABILITÉ CIVILE pour les membres du syndic et du conseil syndical.

| Vous  | âtΔc |   |
|-------|------|---|
| v Ous | CiCo | ٠ |

| Syndic non-professionnel (ou futur)  Président-syndic (syndicat coopératif) | lots principaux (habitations et commerces) qui composent la copropriété.   |  |
|---|--|--|
| Copropriété :   | Il y a 2 catégories :  □ N1 : de 2 à 9 lots 160 €  |  |
| Nombre de lots :  | <b>N2</b> : A partir de 10 lots<br>120 € + (nombre de lots) X 4,25 € = €<br>Plafonné à 999 €   |  |
| Prénom :  | Prestations complémentaires sur devis, telles que : la rédaction de la convocation à l'assemblée générale, assistance à la présentation des annexes comptables et préparation du procèsverbal. |  |
| E-mail :  | Tarifs valables jusqu'au 31/12/2024  |  |

<u>L'adhésion est acquise pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction</u> après avoir reçu l'appel à cotisation, sauf résiliation de l'abonnement 30 jours avant l'échéance.

Conformément à l'article 27 du décret 67-223 du 17 mars 1967, les dépenses nécessitées par l'exécution de la mission du conseil syndical constituent des dépenses courantes d'administration. Elles sont supportées par le syndicat et réglées par le syndic.

A réception du présent bulletin que vous aurez complété, et du règlement de la cotisation, nous vous transmettrons la facture acquittée, votre numéro d'adhérent ainsi que vos codes d'accès à votre espace adhérent.

#### Signature:

# A.C.C. Sud-Ouest

Immeuble le France - Bureau A 204 - 73 avenue du Château d'eau 33700 MERIGNAC Tél. 05 57 22 87 36

contact@accsudouest.org ht

http://accsudouest.org

Préfecture de la Gironde le 9.10.1995-2/335 JO du 8.11.1995 SIRET 41186605600053

#### **NOS ANTENNES**

ACC Sud-Ouest Antenne Midi-Pyrénées

06 33 38 01 31 toulouse@arc-so.org

ACC Sud-Ouest Antenne Béarn et Hautes-Pyrénées

> 06 88 95 02 93 bearn@accsudouest.org

ACC Sud-Ouest
Antenne Côte Basque et Landes

06 82 73 85 30 cotebasque@accsudouest.org